

**Délibération du Conseil d'Administration n° 32-23
Séance du lundi 26 juin 2023**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 26 juin 2023 à 14h30 en présentiel au 2, boulevard de l'Oise à Cergy-Pontoise et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente (présentiel)
M. Patrick BAQUIN	Administrateur (présentiel)
M. Daniel BLANC	Administrateur (présentiel)
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur (à distance)
Mme Odile DROUILLY	Administratrice (présentiel)
Mme Sabrina ECARD	Administratrice (présentiel)
M. François HANET	Administrateur (présentiel)
M. Raoul JOURNO	Administrateur (présentiel)
Mme Nadia METREF	Administratrice (présentiel)
Mme Dominique NEVEU	Administratrice (présentiel)
M. Jérôme PACCINI	Administrateur (à distance)
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice (présentiel)
M. Alexandre PUEYO	Administrateur (présentiel)
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice (présentiel)
M. Harry ROCK	Administrateur (à distance)
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur (présentiel)
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur (présentiel)
M. Ramzi ZINAOUI	Administrateur (présentiel)

18 présents

Absents – excusés :

M. Xavier HAQUIN	Vice-Président, ayant donné pouvoir à Mme CAVECCHI
M. Georges MOTHRON	Administrateur, ayant donné pouvoir à Mme PRIEZ
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice, ayant donné pouvoir à M. BLANC

3 absents excusés ayant donné pouvoir

Absent :

M. François VERJUS	Administrateur
--------------------	----------------

1 absent

Direction/Service : DGA Ressources / Direction Financière

Objet : Attribution marché commissaire aux comptes pour les exercices 2023 – 2028

Vu les articles L.225-218 et suivants, L.225-40 L 820-1 à L.823-20, R.225-161 et suivants et R.821-1 à R.823-21 du code de commerce portant sur l'obligation légale de nommer un commissaire aux comptes ;

Vu les articles L.2124-2, R.2161-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique définissant la procédure à suivre pour l'appel d'offres ;

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** le cabinet FIDUCIAL comme titulaire du marché des commissaires aux comptes pour les exercices comptables 2023 à 2028.
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à signer tous les actes afférents.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente



Marie-Christine CAVECCHI